

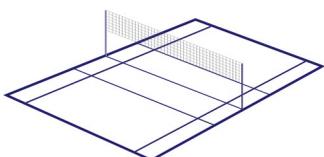
# REPRISE DU AIRBADMINTON

La pratique du badminton est autorisée (hors compétition), uniquement en plein air, dans le respect des directives sanitaires et du couvre-feu en vigueur.

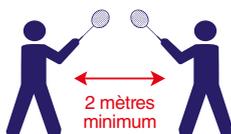
La FFbAD vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.



## LE LIEU DE PRATIQUE



Uniquement en plein air.



Respect des règles de distanciation physique de **2 mètres minimum** en toutes circonstances.



**Port du masque obligatoire** en dehors des phases de jeu, pour toutes les personnes de **6 ans et +**

Pratique sportive dans l'espace public	Pratique sportive dans les équipements sportifs
<i>dont plages, lacs, parcs, forêts, montagnes...</i>	<i>ERP type PA (= Plein Air)</i>
Max 6 pers. éducateur inclus	Pas de limitation du nombre de personnes à condition d'une pratique encadrée

## AVANT DE JOUER



Chacun arrive avec **son propre matériel** (raquette, gourde, gel hydroalcoolique)



Lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après avoir joué

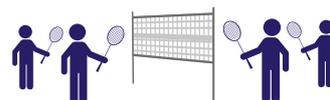
## SUR LE TERRAIN



Port du masque non obligatoire pour les pratiquants et obligatoire pour l'encadrant



Remplacer les gestes de convivialité par un geste avec la raquette



**Double autorisé** avec une distanciation physique d'**au moins 2 mètres** en toute situation de jeu

**EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.**